

Le Directeur du Cabinet

Monsieur Frédéric BOUJU
Président de l'Association
« Hugues Capet »
Boîte Postale 90077
60304 SENLIS Cedex

12 MAI 2004

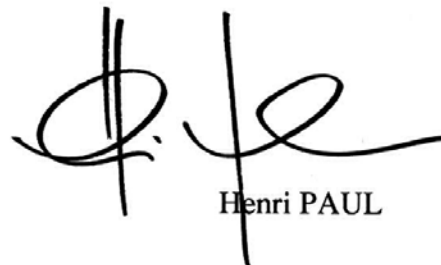
CC/102377

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier en date du 5 février dernier relatif à la question de l'inhumation du cœur de "Louis XVII" par lequel vous demandiez la communication de certains documents, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, d'une part, la copie du courrier adressé le 8 octobre 2003 par Monsieur Jean-Jacques Aillagon, ancien Ministre de la culture et de la communication à Monsieur le duc de Beaufremont et, d'autre part, la copie d'un rapport rédigé sur cette question par Monsieur Jean Tulard, professeur à la Sorbonne et membre de l'Institut de France.

Je tiens à vous préciser que ce courrier ne constitue qu'un accord de principe du propriétaire de la basilique Saint-Denis, à savoir l'Etat, sur l'opération d'inhumation du cœur de "Louis XVII". En effet, l'autorisation d'inhumation en tant que telle relève de la compétence du ministre de l'intérieur. Par ailleurs, une demande d'autorisation doit être formulée auprès de la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, en ce qui concerne les travaux nécessités par ce projet d'inhumation dans ce monument historique classé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Henri PAUL

RAPPORT SUR L'INHUMATION DÉFINITIVE DANS LA CRYPTÉ
DE LA BASILIQUE DE SAINT-DENIS DU COEUR PRESUMÉ
DE LOUIS XVII

Ce rapport ne peut avoir de valeur que sur le plan historique, l'auteur n'étant ni juriste ni médecin.

Louis XVII est-il mort au Temple?

L'enfant que sa famille ne reverra plus après le mois de juillet 1793, s'est-il évadé du Temple pour reparaître sous le nom d'Hervagault (Lenêtre, Le roi Louis XVII et l'énigme du Temple, 1921; Sainte-Claire Deville, A la recherche de Louis XVII, 1946) ou sous celui de Neundorff (1^{re} revue Flos Florum et P.Berge, Neundorff était bien Louis XVII, 1958)? Jacques Hamann et Maurice Etienne ont recensé cent un prétendants (Louis XVII et les 101 prétendants, 1999) aucun ne peut être pris au sérieux.

Contre la thèse de l'évasion, Louis Hostier a soutenu celle d'une double mort: Louis XVII serait décédé en janvier 1794 et on lui aurait substitué un jeune dégénéré pour conserver le gage lors des négociations avec les puissances européennes (La double mort de Louis XVII, 1951). Mais il n'existe aucun document officiel ou non pouvant appuyer cette démonstration.

Pour Maurice Garçon (Louis XVII ou la frusée énigme, 1952) le jeune roi est bien mort au Temple le 8 juin 1795. C'est la date que retiennent les histoires de la Révolution de Georges Lefebvre (1956) Albert Soboul (1962), Pierre Gaxotte (nouvelle édition, 1975), François Furet (1988).

Il n'existe en effet aucune preuve incontestable d'une évasion, seulement des hypothèses souvent ingénieuses. Dans l'état actuel de nos connaissances il est impossible d'admettre une fuite de Louis XVII.

Dans ces conditions qu'est devenu le corps de Louis XVII?

Tout repose sur le témoignage tardif du fossoyeur Bertrancourt, rapporté après sa mort par son épouse et par un ami Decouflet, qui n'assistait pas à l'événement. Bertrancourt aurait, selon Decouflet, secrètement exhumé de la grande fosse commune l'enfant mort au Temple et l'aurait enterré dans le pilier de la porte de la chapelle de communion, à gauche, en entrant par le cimetière, moitié dans l'épaisseur du mur, moitié dans le cimetière de Sainte-Marguerite. Les fouilles de 1970, menées par la commission du Vieux Paris, sous l'autorité de Michel Fleury, ont infirmé cette affirmation.

En 1846 a bien été trouvé un squelette au crâne scié, mais qui serait celui d'un enfant plus âgé, de 14 à 18 ans. Pour Philippe Bory (On tue encore Louis XVII, 2000) et Michel Jebouly (dans Cahiers Louis XVII, n°26) c'est bien l'enfant mort au Temple.

Pour Michel Fleury, qui fait remarquer que le corps se trouvait dans une bière de bois mais dans un cercueil de plomb, la présence en ce lieu d'un cadavre autopsié n'a rien de surprenant. Le corps de Louis XVII reposerait bien au cimetière Sainte-Marguerite dans

une fosse commune désormais inaccessible.

On peut regretter que, comme l'avait demandé M. Monn, une analyse d'ADN n'ait pas été pratiquée sur le crâne scié.

Reste que le corps n'ayant pas été retrouvé (M. Fleury et M. Joboulay étant d'accord sur un point: l'enfant du cimetière Sainte-Marguerite n'est pas Louis XVII) les adversaires de l'évasion ne peuvent pas apporter, eux non plus, la preuve incontestable que Louis XVII est bien mort au Temple, même si le bon sens parle pour eux.

De là l'importance du coeur de l'enfant que le médecin Pelletan aurait prélevé lors de l'autopsie qui suivit le décès.

Que faut-il penser du coeur présumé de Louis XVII?

Pelletan affirme que, lors de l'autopsie qu'il pratiqua sur l'enfant du Temple, avec le concours des docteurs Dumangin, Lassus et Jeanroy, il déroba le coeur. On a été longtemps forcé de le croire sur parole et d'admirer son audace, même si la Terreur avait pris fin. Notons que, dans le même temps, le commissaire Damont réclamait et obtenait des cheveux.

Ce coeur, dit de Pelletan, va connaître un destin singulier: après divers refus de la famille royale, il est déposé à l'archevêché de Paris et, après le sac du 29 juillet 1830, retrouvé miraculeusement par le fils de Pelletan. Remis à don Carlos à Prohedorf, il passe entre diverses mains. Les princesses Massimo, dernières héritières du comte de Chambord, le déposent en 1975 à Saint-Denis.

Que le coeur ait été refusé par Louis XVII et la duchesse d'Angoulême ne signifie pas que ce coeur ne soit pas celui de l'enfant royal. C'est une forme de prudence que ne pouvait que partager l'historien jusqu'aux résultats des analyses d'ADN publiés le 19

avril 2000.

Il n'appartient pas à un non-spécialiste de contester les méthodes et les résultats obtenus par les professeurs Cassiman et Brinkmann. Ils montrent un lien de parenté avec Marie-Antoinette et confirment en conséquence que ce cœur est celui de Louis XVII mort au Temple.

En restant uniquement sur le plan historique, on retiendra deux objections présentées par l'Institut Louis XVII:

1. Le cœur d'un Habsbourg aurait été substitué au cœur initial. Mais quel Habsbourg? Quand et pourquoi, alors que l'ADN est d'invention récente. Cette objection ne tient pas.

2. Il s'agirait du cœur du frère aîné de Louis XVII, Louis-Joseph, dauphin de France, mort le 4 juin 1789. Une biographie vient de lui être consacrée par Reynald Secher et Yves Murat en 1998. On sait que le cœur du Dauphin fut séparé de son corps et déposé au Val de Grâce jusqu'en 1793. Louis XVIII l'aurait eu en sa possession en 1817 puis on perdit sa trace. C'est le moment où l'on présente au roi le cœur de Pelletan. Fut-il à un moment confusion? Peu vraisemblable puisque le roi a refusé le cœur de l'enfant mort au Temple. Mais il est vrai qu'on ignore ce qu'est devenu le cœur du Dauphin.

En définitive beaucoup d'incertitudes entourent la mort de Louis XVII. Toutefois on peut conclure, grâce à l'ADN, si l'on admet sa fiabilité, à l'authenticité du cœur de Pelletan, confirmant que l'enfant mort au Temple serait bien Louis XVII, hypothèse retenue par tous les historiens sérieux faute de preuves incontestables d'une évasion à ce jour. Il n'existe

qu'une faible marge d'erreur; ce serait au pire le coeur du
fils aîné de Louis XVII. Le transfert n'aurait donc rien de
sacrilège.

Ce rapport n'engage que l'historien. La décision revient à
la famille.



Jean TULARD

Membre de l'Institut

Professeur à la Sorbonne